



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de MONTGENEVRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DES CAMPING-CAR POUR L'ETE 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2214-24 ;

Vu les recommandations émises par le 1^{ER} Ministre en matière de respect des gestes barrière imposé en cette période de Covid-19 et de déconfinement ,

Considérant qu'il incombe au Maire de prendre toutes les mesures de sûreté, de sécurité et de salubrité publique pour prévenir tout risque d'accident et de comportements non conformes à la distanciation sanitaire et aux gestes « barrière » sur le territoire de la Commune,

Vu les mesures et préconisations mises en œuvre pour assurer dans ce contexte la présence de camping-car sur l'aire de camping-car dédiée à cet effet, à savoir,

-la présence de gel hydroalcoolique ou de savon dans les lieux le nécessitant (caisse de paiement, espace de lavage)

-la distanciation de 4 m imposant entre 2 camping-car et réduisant de fait la capacité totale d'accueil de moitié (soit 120 places)

-le branchement de 2 camping -car maximum sur une borne qui peut en totaliser 4,

-la présence d'un agent durant la saison , qui désinfectera quotidiennement les lieux et points de contact, lieux de vidange...)

-l'affichage en divers points de l'aire de camping-car (bornes, caisse de paiement, barrière, rappelant toutes les mesures sanitaires

ARRETE

Article 1 : Ouverture

L'aire de camping-car est déclarée ouverte à compter du 30 Mai 2020

Le présent arrêté municipal est affiché à l'accueil central de l'Aire (chalet d'accueil), au niveau du panneau d'affichage de la Mairie et sur le site internet de l'office de tourisme.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète des Hautes-Alpes,
- Madame la Sous-Préfète de Briançon,
- Monsieur Marc FORNESI, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Commandant des sapeurs-pompiers de Briançon,
- Madame la Directrice des Services de la Commune
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'Office de Tourisme,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Montgenèvre le 29 mai 2020

Le Maire

Guy HERMITTE

